

Bureau du recrutement
2 rue de Lobau 75196 PARIS cedex 04
BG-AROUVEIVPmodifié int 2024

La Maire de Paris,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L417-1 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération DRH 108 des 15 et 16 décembre 2003 relative aux modalités d'établissement et d'utilisation des listes complémentaires pour les recrutements par voie de concours ;

Vu la délibération DRH 94 des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016 modifiée fixant la nature des épreuves, du règlement et du programme du concours interne d'élève ingénieur·e de la ville de Paris ;

Vu la délibération DRH 32 du 20 juin 2023 fixant le statut particulier applicable au corps des ingénieur·e·s d'administrations parisiennes ;

Vu l'arrêté municipal du 30 mai 2011 portant règlement général des concours ;

Vu l'arrêté municipal du 25 janvier 2024 portant ouverture à partir du 13 mai 2024, d'un concours interne pour le recrutement d'élèves ingénieur·e·s de la ville de Paris ;

ARRETE :

Article 1^{er} : A l'article 1 de l'arrêté du 25 janvier 2024, la date d'ouverture des épreuves du concours interne pour le recrutement d'élèves ingénieur·e·s de la ville de Paris est avancée au 29 avril 2024.

Article 2 : La directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 12/02/24
Pour la Maire et par délégation,
Christelle GODINHO
Sous directrice des compétences

